



CONTACTEZ-NOUS POUR PLUS D'INFORMATIONS



05 65 100 100

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h



LA FICHE MÉMO À CONSERVER

En cas d'accident, **remplir un constat amiable** n'est pas aussi simple qu'on l'imagine... Mais avec Rétro+ à vos côtés, tout devient plus simple et plus rapide !



LES BONS RÉFLEXES

Les 10 réflexes indispensables à adopter lors du remplissage du constat.



LE B.A.-BA DU CONSTAT AMIABLE

Les bonnes pratiques pour bien remplir son constat.

LES 10 BONS RÉFLEXES DU CONSTAT



1. | Que vous soyez responsable ou non, **le constat, c'est évident !**
2. | Ne vous déplacez jamais sans un **constat prérempli** et un stylo bille.
3. | Les **infos essentielles**, je les **vérifie**, je les note et je les prends en photo !
4. | Mes **témoins**, je les **choisis** bien.
5. | J'affirme que je suis **blessé**, même si c'est minime.
6. | Constat mal rempli, ennuis assurés !
7. | Le **croquis** ? Clair, précis et complet.
8. | En l'absence de **dégât apparent**, j'indique toujours « **Sous réserve** ».
9. | Je ne **signe** que si je suis **100% OK** !
10. | Je veille à **envoyer** mon constat dans un délai de **5 jours**.

+ Et n'oubliez pas : votre sécurité, c'est bien. Sécuriser les lieux, c'est mieux !

LE B.A.-BA DU CONSTAT AMIABLE

Le constat amiable comporte 2 colonnes appelées A et B : chaque conducteur remplit entièrement l'une des 2 au choix, lisiblement et au stylo bille noir, en suivant les indications.

2 - LIEU EXACT DE L'ACCIDENT

Ville, rue ou route, parking... Cela permet de savoir si l'accident s'est déroulé en ou hors agglomération.

6 - PRENEUR D'ASSURANCE/ ASSURÉ

✚ Si le véhicule impliqué est un véhicule professionnel, donnez le **nom de l'entreprise qui vous emploie**.

✚ S'il s'agit de votre véhicule personnel, mettez **votre nom**.

7/8 - VÉHICULE ET SOCIÉTÉ D'ASSURANCE

Saisissez les informations demandées et vérifiez leur exactitude en les comparant avec les cartes grises, attestations d'assurances et plaques d'immatriculation.

10- POINT DE CHOC

Indiquez par une flèche ou une croix le ou les points de choc.

11- DÉGÂTS APPARENTS

Indiquez les dégâts apparents à votre véhicule. Si vous ne voyez rien, indiquez "Dommages sous réserve".

Attention : il peut y avoir des dommages cachés par le choc.

14- OBSERVATIONS

Indiquez ici ce que vous n'avez pas pu exprimer dans les autres cases. Par exemple, une manœuvre non indiquée par ailleurs, que celle-ci soit effectuée par vous ou par l'autre véhicule.

Utilisez également cette rubrique en cas de désaccord.

CONSTAT AMIABLE D'ACCIDENT AUTOMOBILE		ACCIDENT REPORT	
1. Date de l'accident Date of the accident		2. Localisation Locality	
3. Blessés (même légers) Injured (even if slight)		4. Dégâts matériels à des véhicules autres que A et B Property damage to other vehicles	
5. Témoins : noms, adresses et tél. Witnesses : names, addresses and tel. numbers		6. Preneur d'assurance / assuré Detail of insured (see insurance certificate)	
7. Véhicule A Vehicle A		8. Véhicule B Vehicle B	
9. Société d'assurance Insurance company		10. Société d'assurance Insurance company	
11. Conducteur Driver		12. Conducteur Driver	
13. Dégâts apparents au véhicule A Visible damage to vehicle A		13. Dégâts apparents au véhicule B Visible damage to vehicle B	
14. Mes observations : My remarks :		14. Mes observations : My remarks :	
15. Signature des conducteurs Signatures of the drivers		15. Signature des conducteurs Signatures of the drivers	

Seules les mentions au recto engagent les parties.

LE B.A.-BA DU CONSTAT AMIABLE

Le constat amiable comporte 2 colonnes appelées A et B : chaque conducteur remplit entièrement l'une des 2 au choix, lisiblement et au stylo bille noir, en suivant les indications.



CONSTAT AMIABLE D'ACCIDENT AUTOMOBILE		ACCIDENT REPORT	
1. Date de l'accident Date of the accident		2. Heure Time	
3. Localisation Locality		4. Blessés (même légers) Injuries (even if slight)	
5. Dégâts matériels à des véhicules autres que A et B Property damage to other vehicles		6. Dégâts matériels à des véhicules autres que A et B Property damage to other vehicles	
7. Véhicule A Vehicle A		8. Véhicule B Vehicle B	
9. Société d'assurance Insurance company		10. Société d'assurance Insurance company	
11. Conducteur Driver		12. Conducteur Driver	
13. Dégâts apparents au véhicule A Visible damage to vehicle A		14. Dégâts apparents au véhicule B Visible damage to vehicle B	
15. Mes observations : My remarks :		16. Mes observations : My remarks :	
17. Signature des conducteurs Signatures of the drivers		18. Signature des conducteurs Signatures of the drivers	

3- BLESSÉ(S)

Vous, vos passagers, l'autre conducteur ou un passant est blessé même léger ? Signalez-le, des symptômes peuvent apparaître par la suite, et indiquez leurs coordonnées au verso.

5- TÉMOINS

Un témoin venant confirmer vos déclarations est toujours le bienvenu. Reportez son nom et ses coordonnées afin que l'assureur puisse le contacter et obtenir son témoignage.

12- CIRCONSTANCES

Les cases cochées sont décisives pour la détermination des responsabilités.

Si vous êtes le conducteur A, les cases de gauche que vous cochez se rapportent à vos manœuvres au moment de l'accident.

Si vous êtes le conducteur B, il en est de même pour les cases de droite. Quelques cases s'appliquent à plusieurs circonstances : cochez la case convenable en rayant la mention inutile.

N'oubliez pas d'indiquer au bas de la colonne le nombre de cases que vous avez cochées.

13- CROQUIS

Il permet de compléter la détermination des circonstances de l'accident.

Il doit être clair et comporter tous les détails permettant à votre assureur de comprendre la situation : position des véhicules au moment du choc, leurs directions et leurs manœuvres, signalisation horizontale et verticale...

Seules les mentions au recto engagent les parties.

15- SIGNATURE

La signature du constat par les deux conducteurs atteste qu'ils admettent les informations figurant exclusivement sur le recto de ce feuillet.



Une panne ? Un accident ?
Nous sommes là pour vous accompagner.

Contactez l'assistance avant de vous faire dépanner



Collection : 01 42 99 64 31
(contrat 920.999)

Prestige : 01 40 25 53 67
(contrat 922 498 0001)

Auto / Quad : 01 45 16 77 48
(contrat 08/3498)

Camping-car : 01 45 16 77 48
(contrat 2004/3200)

Assistance permis : 01 40 25 57 58
(contrat 920.777)

Service indemnisation



05 81 71 10 10
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
(vendredi fermeture à 17h)



www.retro.fr